

Les services d'aide à domicile SAAD Et les solutions de transport

Les services d'aide à domicile proposent un accompagnement aux actes de la vie quotidienne :

- Entretien du logement, du linge,
- Préparation des repas
- Aide aux courses
- Accompagnement aux déplacements extérieurs
- Activités de loisirs
- Aide partielle ou surveillance à la toilette
- Aide pour les démarches administratives simples
- Aide au répit...

Différentes formes d'emploi à domicile :

- **Prestataire** : la structure est l'employeur de l'aide à domicile et gère l'ensemble des formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration à l'URSSAF...). La structure assure le remplacement de l'aide à domicile en cas d'absence (congrés, maladie...).
- **Mandataire** : le bénéficiaire est l'employeur direct de l'aide à domicile. Le service effectue une partie des démarches administratives.
- **Gré à gré** : Le bénéficiaire est l'employeur, il assure toutes les démarches (recrutement, licenciement, contrat de travail, bulletins de salaire).

Démarches à effectuer en ligne sur le site :

Réseau particulier emploi au 09 72 72 72 76

<https://franceemploiadomicile.fr/>

<https://www.cesu.urssaf.fr/> 0 806 801 525

Le coût des interventions est variable selon la structure intervenante.

En fonction des situations et **sous conditions de ressources, des aides financières** peuvent être accordées. Vous pouvez contacter le CLIC pour être guidé(es) dans vos démarches et connaître les SAAD intervenant sur votre commune.

Il existe plusieurs solutions de **TRANSPORT** :

Les Roues d'Secours du Vignoble, association de déplacement solidaire, aide les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer seules et habitant l'une des communes de la communauté d'agglomération <https://les-roues-dsecours-du-vignoble.fr/>

Adhésion annuelle 5 euros + 0,40 € par km avec un minimum de 4 € par trajet

- Liste des référents communaux auprès du Clic ou de la mairie du lieu de résidence

Bus HéOh sur : <https://heoh-mobilite.fr/> ou au **02 40 54 86 19**

ALEOP Transport à la demande du Vignoble : adhésion gratuite puis ticket à l'unité 2,90 €

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, sur présentation d'un justificatif, la prise en charge peut s'effectuer à domicile.

- Allô Aléop au **09 69 39 14 14** ou sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

SORTIR + : Pour les + de 75 ans, sorties prises en charge par l'Agirc Arrco

09 71 09 0971 ou sur <https://services75ans.agirc-arrco.fr/>

Mobilité solidaire avec le CCAS de Boussay

La mairie a mis en place un service de « mobilité solidaire » (transport solidaire) encadré par le CCAS.

Ce service s'adresse à toutes les personnes âgées ou isolées de la commune, n'ayant plus de moyen de transport. Il permet d'effectuer de petites distances pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous administratif, rendre visite à des amis... Indemnisation des frais couvrant la consommation d'essence.

- Renseignements et inscriptions auprès de la mairie **02 40 06 81 25**

Transport solidaire à Gétigné : La route solidaire

Depuis 2021, les services de mairie ont mis en place un service de transport solidaire visant à aider ponctuellement les personnes n'ayant pas de moyen de déplacement. Ce service s'appelle la route solidaire. Chaque trajet est facturé 0.40€/km, avec un forfait de 2€ minimum. Inscription préalable.

Pour toutes questions et afin de connaître les conditions et obligations du règlement intérieur, pour solliciter un déplacement, prenez contact 48h à l'avance avec le **C.C.A.S. au 02 40 36 07 07**.